

République Française
Commune de Luc sur Aude

Mr Le maire de Luc sur Aude,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-28

Vu la réponse à la question du Sénateur Masson relative à la numérotation des voies et rues, publiée dans le JO Sénat du 08/05/2003 - page 1553

Considérant :

- que les travaux sur les logements se situant Impasse Marragon sont terminés,
- que le Maire suit l'usage qui consiste à attribuer les numéros pairs à un côté de la rue et les numéros impairs à l'autre côté
- que l'administration fiscale demande, dans le cadre des travaux de la commission communale des impôts directs (CCID, une numérotation précise afin de mieux identifier les contribuables,

ARRETE

Article 1 :

Les logements réhabilités ayant leurs portes d'entrée côté Sud-Est (et non Rue Marragon), l'Impasse Marragon est prolongée devant les terrains de ces nouveaux logements.

Article 2 :

Les numéros impairs sont attribués à gauche en s'engageant dans l'Impasse Marragon.

Article 3

Le numéro 1 est attribué à la partie Nord-Ouest de la parcelle 102 (qui contient aussi la parcelle 101)

Le numéro 3 est attribué à la partie Sud-Est de la parcelle 102

Le numéro 5 est attribué à la parcelle 97

Article 4

Conformément à l'article R 102 du code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 :

MMs les Agents communaux de la commune de LUC SUR AUDE, le Lieutenant Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Aude, Mr le Receveur des Postes de Couiza, sont informés, de la teneur du présent arrêté.

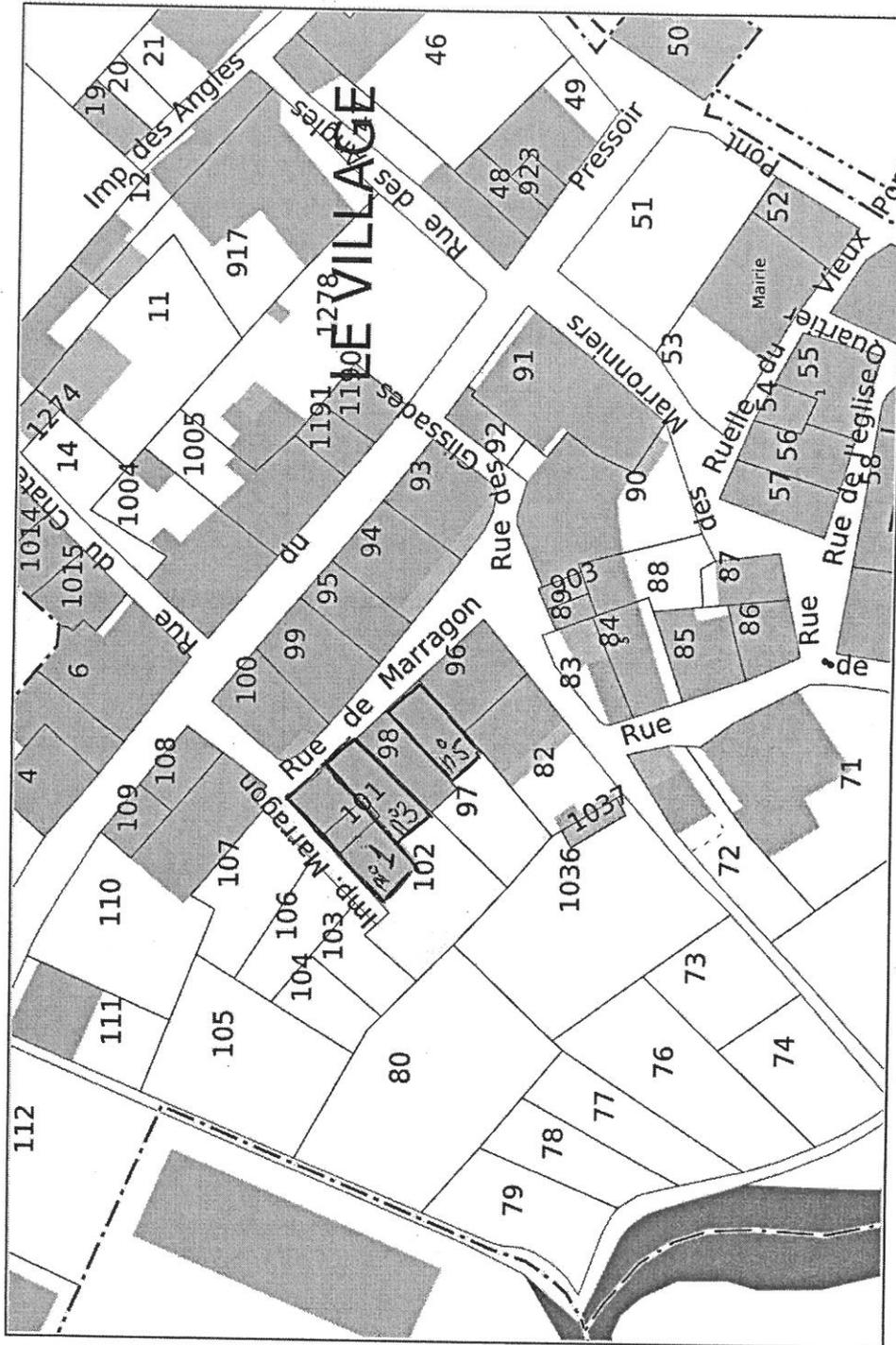
Fait à Luc sur Aude le 09 septembre 2014



Le maire de Luc sur Aude
Jean Claude Pons

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

12 SEP. 2014



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

Impression non normalisée du plan cadastral